

## **BISPHÉNOL A : Bruxelles renvoie à fin 2014 un réexamen de sa législation**

**Bruxelles, 12 mai 2014 (AFP) - La Commission européenne a indiqué lundi avoir renvoyé à fin 2014 le réexamen de sa législation sur le bisphénol A, au départ prévu en mai, après que l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments (EFSA) eut pointé un risque pour la santé humaine.**

Ce report fait suite à une demande de l'Efsa de prolonger jusqu'à fin 2014 le délai pour finaliser son évaluation complète des risques associés au bisphénol A (BPA), un antioxydant et plastifiant utilisé dans les contenants alimentaires.

Dans son rapport intermédiaire avant cet avis final, l'Efsa avait en janvier conclu que l'exposition au BPA pouvait être nocive pour l'être humain, car susceptible d'affecter notamment foie, reins et glande mammaire. L'Autorité avait proposé que les seuils tolérés pour l'exposition soient divisés par dix.

Mais pour finaliser cet avis, l'Autorité a lancé une consultation publique au cours de laquelle elle a reçu près de 250 réponses. Elle considère avoir besoin de plus de temps, « pour analyser le nombre élevé de commentaires reçus », a-t-elle précisé dans un communiqué.

Parmi les parties prenantes, ONG, organisations de santé et industrie, « certains considèrent que nous allons trop loin, d'autres au contraire que nous nous arrêtons en chemin », a indiqué un porte-parole de l'Efsa, Stephen Pagani.

L'Efsa est convenue que plus de recherches étaient nécessaires pour dissiper les incertitudes demeurant quand aux effets possibles du BPA sur la santé humaine.

Dans son rapport intermédiaire, l'Autorité jugeait de fait « faible » le risque sanitaire « pour tous les groupes de population, y compris pour les fœtus, nourrissons et jeunes enfants », au vu des niveaux réels d'exposition des consommateurs.

L'Agence avait lancé cette remise à jour de ses données sur le BPA en mars 2012, sur fond d'inquiétude croissante du public envers cette substance, suspectée d'être un perturbateur endocrinien. Le BPA, également présent dans les tickets de caisse électronique, a ainsi été interdit dans les biberons depuis janvier 2011 dans l'UE.

En pointe sur ce dossier, la France a étendu en 2013 cette interdiction à tous les contenants alimentaires destinés aux enfants de 0 à 3 ans, et entend généraliser en 2015 l'interdiction du BPA. Paris a également annoncé vouloir proposer dans les prochaines semaines à l'UE de demander la substitution du bisphénol A (BPA) dans les tickets de caisse et reçus de carte bancaire.

Source : agrisalon  
12/05/2014